



LE GUIDE DES SENIORS



WE ARE BXL

TABLE DES MATIÈRES

| | | | |
|---|-----------|--|-----------|
| EDITO | 3 | SE RENCONTRER | 28 |
| BRUXELLES, VILLE AMIE DES AÎNÉS | 4 | Culture et loisirs | 29 |
| Service Seniors de la Ville de Bruxelles | 5 | Solidarité | 37 |
| INFORMATIONS GÉNÉRALES – NUMÉROS UTILES | 7 | PRENDRE SOIN DE SA SANTÉ | 39 |
| OBTENIR DES DOCUMENTS ADMINISTRATIFS | 8 | Sport et bien-être | 40 |
| Administration communale de la Ville de Bruxelles | 9 | Santé | 41 |
| CONNAÎTRE SES DROITS | 12 | ÊTRE UN SENIOR ACTIF : CITOYENNETÉ ET PARTICIPATION ... | 43 |
| CPAS | 13 | Volontariat | 44 |
| Assistance juridique | 14 | Le travail associatif | 46 |
| Aides financières | 14 | Travailler après sa pension | 46 |
| Inclusion numérique | 15 | Participation citoyenne | 49 |
| Maltraitance et âgisme | 17 | VIVRE CHEZ SOI | 50 |
| SE DÉPLACER | 18 | Logement | 51 |
| Transports en commun | 19 | Aide et soins à domicile | 55 |
| Voitures | 20 | SOINS PALLIATIFS / FIN DE VIE | 59 |
| Transports pour les personnes à mobilité réduite | 21 | Aidants proches | 60 |
| Vélos | 22 | Maisons de repos et de soins et résidence-services | |
| VIVRE DANS SON ENVIRONNEMENT AGRÉABLE | 23 | pour seniors | 61 |
| Sécurité et prévention | 24 | Soins palliatifs | 62 |
| Propreté | 26 | PRÉPARER SA FIN DE VIE | 63 |
| | | Dernières volontés | 64 |
| | | Obsèques et Cimetières | 64 |

ÉDITO

**Chères Bruxelloises, chers Bruxellois,
Chers Seniors,**

Bruxelles est une ville qui évolue, qui bouge, qui se transforme.

Mais Bruxelles est aussi une ville de mémoire, d'expérience et de transmission. Et cette richesse, c'est vous qui l'incarnez.

Avec ce Guide des Seniors, j'ai souhaité mettre à votre disposition un outil clair, pratique et complet, qui rassemble en un seul document l'ensemble des informations utiles à votre quotidien. Droits sociaux, aides financières, mobilité, santé, culture, participation citoyenne, sécurité, inclusion numérique... Vous y trouverez des réponses concrètes, des contacts directs et des pistes pour rester pleinement acteurs de votre vie et de votre ville.

Ce guide reflète notre conviction profonde : une ville amie des aînés est une ville plus solidaire, plus humaine et plus forte. Notre ambition est simple : vous donner la place que vous méritez dans la société. Une place choisie, respectueuse de vos souhaits, de vos capacités et de vos besoins.

Une société inclusive se construit avec nos aînés et non à côté d'eux.

Complémentairement à ce guide, un point d'information dédié aux seniors est ouvert tous les mardis matin de 9h à 12h au Brucity. Cet endroit vous est dédié et est l'occasion de compléter votre information et d'échanger avec d'autres seniors bénévoles qui se mettent à votre service.

Je tiens à remercier l'ensemble des services communaux, les associations partenaires et tous les acteurs de terrain qui œuvrent chaque jour pour améliorer la qualité de vie des seniors bruxellois.

Ce guide est le vôtre. N'hésitez pas à nous faire part de vos suggestions pour l'améliorer encore.

Avec toute ma considération et mon engagement,

Clémentine Buggenhout

Échevine des Seniors
Ville de Bruxelles



BRUXELLES, VILLE AMIE DES AÎNÉS

***Service Seniors
de la Ville de Bruxelles***

SERVICE SENIORS DE LA VILLE DE BRUXELLES

Service et Echevinat des Seniors de la Ville de Bruxelles

SeniorOnline

SeniorOnline est le site internet dédié aux Seniors de la Ville de Bruxelles.

Lancée en septembre 2025, cette version modernisée du site préexistant permet aux Seniors de rester connectés à leur Ville.

Sur SeniorOnline, vous trouverez une foule d'informations : des actualités qui concernent les seniors, un agenda des événements à venir, de nombreuses informations pertinentes pour votre quotidien et bien entendu ce Guide des Seniors en version numérique.

Parce que Bruxelles, c'est aussi vous, les Seniors, cette plateforme se veut participative. N'hésitez pas à nous envoyer des suggestions de publications, des pistes d'amélioration, etc. Si possible, nous les mettrons en œuvre avec plaisir.

Newsletter des Seniors

Au début de l'année 2026, la Ville de Bruxelles a lancé une nouvelle newsletter spécifiquement dédiée aux seniors.

L'objectif de cette newsletter est bien sûr de renforcer le lien de la Ville avec vous et vous permettre de suivre l'actualité et les projets menés en faveur des seniors.

Pour s'inscrire à la newsletter, c'est simple, il suffit de vous rendre sur SeniorOnline et de compléter le formulaire en ligne. Ce formulaire est accessible via ce lien : <https://senioronline.bruxelles.be/newsletter>

Besoin d'aide ? Toute l'équipe seniors de la Ville de Bruxelles est à votre disposition pour vous aider.



Service et Echevinat des Seniors de la Ville de Bruxelles
senior@brucity.be

Conseil consultatif communal des aînés

En mai 2025, le Conseil consultatif communal des aînés (CCCA) a été renouvelé pour la législature 2024-2030. Cette instance participative permet aux seniors de contribuer activement à la vie communale et de faire entendre leur voix dans les décisions publiques qui les concernent.

Le CCCA se compose de membres issus de tous les quartiers de la Ville et d'horizons variés. Il allie expertise citoyenne et associative, avec une attention particulière à la représentativité en termes de genre, de langue et de territoire.

Les réunions du CCCA sont publiques, vous êtes donc les bienvenus pour y assister. Afin de vous accueillir au mieux, nous vous demandons simplement de nous avvertir au préalable de votre présence.

Les dates des prochaines réunions et les procès-verbaux des réunions précédentes du CCCA sont disponibles en ligne sur [SeniorOnline](#).

Service Seniors de la Ville de Bruxelles

senior@brucity.be - 02 279 47 20

Bureau du CCCA

Président : Daniel Albrecht

Vice-présidente : Gerlinde Bremhorst

Secrétaire : Hubert Martin

Ccca.brussels@gmail.com

INFORMATIONS GÉNÉRALES - NUMÉROS UTILES

Ambulance et Pompiers : 101 et 112

Police : 101 (uniquement pour les appels urgents) ou 02 279 79 79 (pour toute autre demande)

Garde bruxelloise des médecins généralistes : 1733

SOS Médecins Brussels : Service de médecins de garde à domicile (24h sur 24) - 02 513 02 02

<https://senioronline.bruxelles.be/liens-utiles>

Centre Antipoison : 070 24 52 45

Centre des grands brûlés de Neder-Over-Hembeek (Hôpital Reine Astrid) : 02 443 18 82

SOS Vétérinaires de garde Bruxelles : 0497 400 400

Centre de prévention du suicide (24h/24) : 0800 32 123

Ecoute Seniors : 02 223 13 43. Ligne téléphonique d'écoute spécifiquement dédiée aux seniors, à leurs proches ainsi qu'à l'ensemble des professionnels de santé ou du secteur social concernés.

Call center Pharmacien de garde : 0903 99 000 (numéro payant) ou consulter le site Pharmacie.be

Card Stop (perte ou vol de carte bancaire) : 070 344 344

Odeur de gaz : Sibelga - 0800 19 400

Arnaque : si vous pensez avoir été victime d'une arnaque à la consommation, vous pouvez contacter gratuitement le SPF Economie du lundi au vendredi de 9h à 17h - 0800 12 033

Fuite d'eau en voirie (Vivaqua) : 02 739 52 11

OBTEENIR DES DOCUMENTS ADMINISTRATIFS

***Administration Communale
de la Ville de Bruxelles***

Brucity et bureaux de liaison de la Ville de Bruxelles

Brucity est le Centre administratif de la Ville de Bruxelles.

Les bureaux de liaison sont des antennes décentralisées de l'administration de la Ville de Bruxelles. Ces bureaux de liaison vous permettent d'éviter les déplacements vers le centre administratif Brucity.

Horaires d'ouverture du Centre administratif Brucity

| Jour | Heures d'ouverture |
|----------|------------------------------|
| Lundi | 08h30 - 12h30, 13h30 - 16h00 |
| Mardi | 08h30 - 12h30 |
| Mercredi | 08h30 - 12h30, 13h30 - 16h00 |
| Jeudi | 08h30 - 12h30, 13h30 - 18h00 |
| Vendredi | 08h30 - 12h30 |

Les derniers tickets doivent être pris 15 minutes avant la fermeture.

Horaires d'ouverture du Bureau de Liaison de Haren

Le Bureau de Liaison de Haren est ouvert tous les jeudis de 13h30 à 18h.

Les derniers tickets doivent être pris 10 minutes avant la fermeture.

Horaires d'ouverture des Bureaux de Liaison à Laeken, Neder-Over-Heembeek et Louise

| Jour | Heures d'ouverture |
|----------|--|
| Lundi | 08h30 - 12h00, 13h30 - 16h00 |
| Mardi | 08h30 - 12h00, 13h30 - 16h00 |
| Mercredi | 08h30 - 12h00, 13h30 - 16h00 |
| Jeudi | 08h30 - 12h00, 13h30 - 18h00 (sauf au Bureau de Liaison de Louise où le bureau ferme à 16h le jeudi) |
| Vendredi | 08h30 - 12h30 |

Les derniers tickets doivent être pris 15 minutes avant la fermeture.

Centre administratif Brucity

Rue des Halles 4 - 1000 Bruxelles

Bureau de Liaison de Laeken

Boulevard Emile Bockstael 246 - 1020 Laeken

Bureau de Liaison de Neder-Over-Heembeek

Kruisberg 30 - 1120 Neder-Over-Heembeek

Bureau de Liaison de Louise

Avenue Louise 240 - 1000 Bruxelles

Bureau de Liaison de Haren

Rue de Cortenbach 8 - 1130 Haren

La Ville de Bruxelles offre la possibilité d'effectuer une série de **démarches en ligne**.

Pour certains documents administratifs, **il n'est pas nécessaire de se déplacer et tout peut être obtenu en ligne via le portail MYBXL**. La liste complète des opérations disponibles en ligne est disponible sur le site internet de la Ville via : <https://www.bruxelles.be/demarches-en-ligne>

Les rdv avec l'administration pour les démarches qui nécessitent de vous déplacer à Brucity ou dans un Bureau de Liaison peuvent aussi être pris en ligne.

Pour les citoyens qui n'ont pas accès à un ordinateur ou préfèrent se rendre physiquement à l'Administration pour obtenir de l'aide, la **Ville de Bruxelles a installé sur son territoire des bornes publiques pour pouvoir accéder à MyBXL (portail citoyen) et à l'outil 'prendre rendez-vous'**.

La prise de rdv par téléphone est également toujours possible via la permanence téléphonique **au numéro 02 279 22 11 : du lundi au vendredi de 8h30 à 16h**.

Liste des bornes MyBXL

Centre administratif Brucity

Rue des Halles 4 - 1000 Bruxelles
(8 bornes MyBXL, hauteur standard et hauteur inclusive)

Nord-Est - repoQuartier Ambiorix

Square Ambiorix 4 - 1000 Bruxelles
(1 borne MyBXL, hauteur standard)

Neder-Over-Heembeek - Bureau de liaison Neder-Over-

Heembeek : Kruisberg 30 - 1120 Bruxelles
(1 borne MyBXL, hauteur inclusive)

Laeken- Bureau de liaison Laeken

Boulevard Emile Bockstael 246 - 1020 Bruxelles
(1 borne MyBXL, hauteur inclusive)

Maison de Quartier Modèle

Cité Modèle 23 boîte 2 - 1020 Bruxelles
(1 borne MyBXL, hauteur standard)

Louise - Bureau de liaison Louise

Avenue Louise 240 - 1000 Bruxelles
(1 borne MyBXL, hauteur inclusive)

Haren - Bureau de liaison Haren

Rue de Cortenbach 8 - 1130 Bruxelles
(1 borne MyBXL, hauteur standard)

Maison de Quartier Haren

Rue de Cortenbach 11 - 1130 Bruxelles
(1 borne MyBXL, hauteur standard)

Interprétation en langue des signes

Le service d'interprétation en langue des signes (LSFB pour la Langue des Signes Francophone de Belgique et VGT pour la Langue des Signes Flamande) est disponible dans les services de la Ville de Bruxelles, à Brucity et dans les bureaux de liaison de Louise, Laeken et Neder-Over-Heembeek, du lundi au vendredi, sur rendez-vous.

Pour bénéficier de ce service, il convient au préalable d'envoyer un mail à info@brucity.be

Toutes les informations à joindre à la demande d'interprétation sont disponibles sur :

Handicontact. <https://www.bruxelles.be/handicontact>

CONNAÎTRE SES DROITS

CPAS

Assistance Juridique

Aides Financières

Inclusion Numérique

Maltraitance et Agisme

Service d'accompagnement de la personne âgée

Le CPAS de la Ville de Bruxelles dispose d'un service d'accompagnement de la personne âgée. Il assure l'accompagnement des personnes résidant dans une institution (maisons de repos, résidences-services, maisons de soins psychiatriques, initiatives d'habitation protégée, etc.) et qui sont dans l'incapacité de payer la totalité de leurs frais d'hébergement.

Ce service est chargé d'examiner les demandes d'aide sociale et assure le suivi de l'aide lorsque celle-ci est octroyée.

Service d'accompagnement de la personne âgée

Rue Van Helmont 32 - 1000 Bruxelles - 02 563 49 50

Service de Médiation de dettes et Energie du CPAS de la Ville de Bruxelles

Le **Services de Médiations de dettes du CPAS** peut intervenir pour aider les personnes endettées à rembourser leurs dettes tout en continuant à vivre décemment et en reprenant en main leur situation financière.

Une cellule Energie a également été créée au sein de ce service pour prendre en charge les situations d'endettement liées à ces questions.

Service de Médiations de dettes et Energie du CPAS de la Ville de Bruxelles

Rue de la Sablonnière 2 - 1000 Bruxelles - 02 563 53 11

smd1000@cpasbxl.brussels

Accueil : Lundi au vendredi : 9h - 12h

Permanences sur rendez-vous : Lundi au jeudi : 13h - 16h

Vendredi : 13h - 15h

<https://cpasbxl.brussels/?p=62>

ASSISTANCE JURIDIQUE

Service juridique de première ligne de l'ASBL Bravvo - Ville de Bruxelles

Le Service juridique de première ligne de l'ASBL Bravvo (ASBL paracommunale de la Ville de Bruxelles) peut **accompagner tous les citoyens de la Ville de Bruxelles dans le cadre de démarches juridiques** via une équipe de juristes. Il entend favoriser un règlement à l'amiable des conflits et oriente les habitants notamment lorsque les questions suivantes se posent :

- Clarifications autour de la compréhension des droits et devoirs des citoyens
- Nécessité de faire appel à un avocat
- Réponses adaptées à un courrier juridique
- Démarches à entreprendre pour préserver ses droits

Antenne Centre : 37 rue de la Caserne – 1000 Bruxelles
02 279 65 66 - 0498 90 57 68

Antenne Nord : 18 rue de l'Eclusier Cogge
1000 Bruxelles - 02 208 00 87 - 0491 71 10 29

Uniquement sur RDV – Service gratuit et confidentiel

Brochure informative disponible via :

bravvo.bruxelles.be/sites/default/files/users/user139/SERVICE-JURIDIQUE_flyer-service_2023_FR_web.pdf

AIDES FINANCIÈRES

La Garantie de Revenus aux Personnes Agées (GRAPA)

La Garantie de Revenus aux Personnes Agées (GRAPA) est une allocation octroyée aux personnes âgées dont les revenus sont trop faibles pour assurer leur subsistance. L'Office national des Pensions est l'organisme chargée d'examiner les demandes de GRAPA suivant des conditions d'âge, de nationalité et de résidence.

Les demandes de GRAPA peuvent s'effectuer directement via le SPF Pensions. De son côté, la **Ville de Bruxelles peut aider les personnes âgées de 65 ans et plus à introduire une demande de GRAPA auprès du SPF Pensions.**

SPF Pensions - Experts pensions du SPF Pensions

Numéro spécial 1765 depuis la Belgique
ou le +32 78 15 17 65 depuis l'étranger de 8h30 à 12h,
du lundi au vendredi.

www.sfpd.fgov.be/fr/droit-a-la-pension/grapa

Ville de Bruxelles – Brucity

Sans rendez-vous, au guichet du Centre administratif
Brucity

Allocation d'aide aux personnes âgées (APA)

L'allocation d'aide aux personnes âgées est octroyée aux personnes de 65 ans et plus qui doivent faire face à des frais supplémentaires en raison d'une diminution de leur autonomie et qui bénéficient par ailleurs d'un faible revenu. L'organisme chargé de la gestion de l'APA pour la Région de Bruxelles-Capital est Iriscare.

Iriscare

Numéro gratuit : 0800 35 499

apa-thab@iriscare.brussels

www.iriscare.brussels/fr/citoyens/aines/allocation-pour-laide-aux-personnes-agees-apa/

INCLUSION NUMÉRIQUE

La Ville de Bruxelles soutient l'inclusion numérique des seniors via les actions mises en place au sein de **Brucity, les espaces publics numériques, des ateliers et formations mais aussi des permanences d'aide numérique.**

Soutien de la Ville de Bruxelles dans l'utilisation de l'application « IT'S ME »

IT'S ME est l'application qui permet de se connecter à de très nombreux services publics en ligne. Cela concerne MYBXL, les réseaux de santé ou encore les pensions.

La Ville de Bruxelles à travers les permanences organisées par le service Digi Referent des Maisons de Quartier de la Ville de Bruxelles aide les citoyens à installer et à utiliser cette application devenue incontournable.

Brucity

La permanence a lieu chaque mercredi après-midi (de 13h30 à 16h) aux guichets 29 et 30 du Brucity. Permanence gratuite et sans nécessité de rdv préalable.

Plus d'informations sur le site de la Ville :

www.bruxelles.be/comment-utiliser-itsmer

Espaces publics numériques de la Ville de Bruxelles (EPN)

Les EPN sont des lieux publics qui offrent gratuitement un accès à des ordinateurs connectés, des formations, de l'aide pour les démarches en ligne, etc.

Il existe 4 EPN sur le territoire de la Ville de Bruxelles.

EPN de la Bibliothèque de Laeken

Boulevard Émile Bockstaël 246 - 1020 Laeken - 02 279 37 90

bp2@brucity.education

bibliotheques.bruxelles.be/bibliotheques-proximite/laeken

Public : ouvert à tous, avec une attention particulière pour les seniors, les débutants et les personnes souhaitant améliorer leurs compétences numériques.

EPN Bravvo (dépend de l'ASBL Bravvo)

Rue de la Caserne 37 - 1000 Bruxelles

epr-bravvo-ocr@brucity.be

L'EPN-Bravvo, votre espace informatique | Service de prévention de la Ville de Bruxelles.

Public : ouvert à tous, avec un accompagnement personnalisé pour les personnes débutantes ou souhaitant progresser dans l'usage du numérique (ordinateur, smartphone, démarches administratives en ligne, etc.).

02 279 65 85 ou 02 279 65 00

EPN Double Click (dépend du CPAS)

Rue Haute 303 - 1000 Bruxelles - 02 513 25 15

doubleclick@cpasbxl.brussels

cpasbxl.brussels/?p=87

Public : accessible à tous les citoyens, avec une attention particulière pour les ayants droit du CPAS et les personnes souhaitant se familiariser avec le numérique (dont les seniors).

Bibliothèque des Riches Claires

Rue des Riches Claires 24 - 1000 Bruxelles - 02 548 26 10

Brussels Ouderenplatform

Place du Samedi 6 - 1000 Bruxelles - 02 210 04 60

info@bop.brussels

Muntpunt avec Digipunt

02 278 11 11

<https://muntpunt.be>

Les Maisons de Quartier de la Ville de Bruxelles proposent un soutien informatique gratuit grâce au soutien du fonds européen FEDER.

Des animateurs-formateurs sont présents dans 5 maisons de quartier et 2 espaces spécifiquement dédiés au numérique à travers des permanences individuelles, des ateliers pratiques et des cours structurés en module.



Maisons de Quartier Anneessens, Modèle, Querelle, Haren et Willems

Locaux informatiques Kruisberg et Louise

Les adresses des MDQ et locaux informatiques sont repris en page 15 de ce guide.

L'offre complète des cours et permanences numériques proposée dans ces différents lieux ainsi que les horaires sont reprises sur le site internet des MDQ sous l'onglet 'Soutien numérique' via la page : https://www.lesmaisonsdequartier.brussels/fr/nos-services?modal_page=service&modal_detail_id=soutien-numerique

MALTRAITANCE ET AGISME

Ligne téléphonique « Ecoute Seniors » - ASBL InforHome

La ligne « Ecoute Seniors » proposée par l'ASBL InforHome est un point de contact pour les situations spécifiques de maltraitance des aînés dans la région de Bruxelles-Capitale, qu'ils résident à domicile ou dans un établissement pour aînés. Elle est aussi accessible à toute personne témoin d'une situation de maltraitance envers un aîné.

Ligne téléphonique « Ecoute Seniors » : 02 223 13 43 (ligne accessible le lundi de 12h30 à 16h, le mercredi de 12h30 à 16h, le vendredi de 9h à 12h30)
ecouteseniors@inforhomesasbl.be

Par courrier :

Ecoute Seniors c/o Infor-Homes
Cours Saint Michel, 100 Bte 02 - 1040 Etterbeek
Brussels Meldpunt Oudermisbehandeling (OMB)
info@home-info.be - 02 511 91 20
info@oudermisbehandeling.brussels

SE DÉPLACER

Transports en Commun

Voitures

***Transports pour les Personnes à
Mobilité Réduite***

Vélos

TRANSPORTS EN COMMUN

Les personnes de plus de 65 ans ou bénéficiaires du statut BIM bénéficient d'abonnements à tarifs préférentiels pour les transports en commun.

STIB : 070 23 20 00
www.stib-mivb.be/accueil/acheter/notre-catalogue-d-abonnements

SNCB : 02 528 28 28
www.belgiantrain.be

TEC (réseau Brabant Wallon et Wallonie) : 010 23 53 53
www.letec.be/View/L'abonnement_65%2B/165

De Lijn (réseau Brabant flamand et Flandre) : 070 22 02 00
www.delijn.be/fr/content/abonnements

Chèques Taxi de la Ville de Bruxelles

Sous certaines conditions, la Ville de Bruxelles octroie des chèques taxi aux personnes de plus de 75 ans ou en situation de handicap domiciliées sur le territoire de la Ville de Bruxelles. Ces chèques d'une valeur faciale de 5 euros sont livrés sous enveloppe de 20 chèques, à différents moments de l'année en fonction du nombre de demandes.

Secrétariat des Maisons de Quartier

02 209 62 71 - info@lmdq.brussels
www.lesmaisonsdequartier.brussels/fr/service/cheques-taxis

TaxiBus de la STIB

Les TaxiBus sont un service de transport sur réservation, selon un horaire établi, à la demande.

Seules les personnes handicapées reconnues officiellement par le SPF Sécurité Sociale peuvent avoir accès à TaxiBus.

Il faut être préalablement inscrit pour bénéficier de ce service.
Le dossier d'inscription doit être envoyé à la STIB Courrier :
STIB-MIVB TaxiBus - Rue Royale 76 - 1000 Bruxelles
En ligne : www.stib-mivb.be/files/live/sites/STIBMIVB/files/Travel/PMR/Inscription-taxibus.pdf

Mobitwin

Mobitwin, géré par l'ASBL Mpact, est un **service de transport social destiné aux personnes qui rencontrent des difficultés pour se déplacer, que cela soit dû à un handicap, à une maladie ou à l'âge.**

Le service repose principalement sur des chauffeurs bénévoles qui utilisent leur propre véhicule pour emmener les personnes faisant appel à ce service. L'inscription coûte 18€ par an. Un défraiement kilométrique modéré est ensuite calculé pour chaque trajet effectué.

Mobitwin Bruxelles

Rue Thérésienne 7 - 1000 Bruxelles - 02 227 93 01

Services proposés par mutuelles

Soli-transport

www.solidaris-brabant.be/fr/avantages-services/soli-transport

Altéo

www.alteoasbl.be/accompagnement

Centrale Mutas

<https://mutas.be/fr/>

VOITURES

Carte riverain

La Ville de Bruxelles propose des **cartes de stationnement « riverain »**. Cette carte permet de stationner votre véhicule dans le secteur de votre domicile ainsi que dans toutes les zones sauf les zones oranges et rouges. Elle est valable pour 1 ou 2 ans.

Centre administratif Brucity ou des bureaux de liaison de Laeken et Neder-Over-Heembeek

www.bruxelles.be/carte-de-stationnement-riverain

Carte de stationnement Aidants Proches

La Ville de Bruxelles octroie des cartes de stationnement aux aidants proches qui viennent en aide à un citoyen résidant sur le territoire de la Ville de Bruxelles. Pour l'obtenir, il est nécessaire de disposer de l'attestation d'aidant proche délivrée par la mutuelle.

Centre administratif Brucity ou des bureaux de liaison de Laeken et Neder-Over-Heembeek

www.bruxelles.be/carte-de-stationnement-aidant-proche

TRANSPORTS POUR LES PERSONNES À MOBILITE RÉDUITE

Associations

Les associations ci-dessous proposent un service de transport pour les personnes à mobilité réduite. Ces transports peuvent être individuels ou collectifs, à des fins sociales, médicales ou récréatives. Les mutuelles peuvent également renseigner des services de transport.

ASBL Transport et Vie

Avenue du port 108-110 - Bât. E - Bloc C - 1000 Bruxelles
info@transportetvie.be - 02 612 72 93

ASBL Contrepied : agréé en titres services (PLUXEE)

Venelle aux Jeux 15 - 1150 Bruxelles
info@contrepied.be - 02 763 19 04

En cas d'urgence (après 16h30) : 0474 54 65 36

ASBL Autocoeur

autocoeur@gmail.com - 02 673 80 46

ASBL Association Espoir

Rue Osseghem 128 - 1080 Molenbeek-Saint-Jean
asblespoir@hotmail.com - 02 428 24 01

En cas d'urgence (après 16h) : 0487 38 53 33

ASBL Patient Assistance pour les transports médicaux non

urgent (rdvs médicaux programmés, dialyse, radiothérapie, etc. - service assuré par des bénévoles)

Rue Stroobants 48B Boite 3 - 1140 Evere
info@patientsassistance.eu - 02 733 07 32

ASBL Solumob Volontaire

Chaussée de Gand 1434 - 1082 Berchem-Sainte-Agathe
info@solumobvolontaires.be - 0493 40 74 20

Sociaal Vervoer Brussel VZW

Rue Fontainas 13/2 - 1060 Saint-Gilles
svb.reserv@yahoo.com - 02 544 12 44

ASBL Proximité Santé

info@proximatesante.be - 02 644 51 31

Taxis bruxellois PMR

Les taxis bruxellois proposent également des véhicules adaptés au transport des PMR. Au besoin, réservez votre véhicule en précisant que vous êtes une personne à mobilité réduite, auprès de l'une de ces centrales.

Autolux : 02 512 31 23

Taxis Bleus : 02 268 00 00

Taxi Capital : 02 427 77 77

3 Taxis Verts : 02 349 49 49

Unitax-Brabant : 02 725 25 25

VÉLOS

La Ville de Bruxelles dispose d'un Plan d'Action Vélo. Il est disponible ici :
www.bruxelles.be/sites/default/files/bxl/Plan_daction_velo_Ville_de_Bruxelles_-_v2.pdf

Parking et boxes à vélos de la Ville de Bruxelles

La Ville de Bruxelles installe des range-vélos sur un modèle d'arceau en U renversé.
Les demandes d'installation dans votre quartier peuvent être effectuée par mail : bureaudetudes@brucity.be
La Ville de Bruxelles est équipée de boxes à vélos sur son territoire.
Le loyer pour un emplacement dans un box à vélos est de 60 euros par an.

Location de vélos

La liste des organismes de location de vélos est disponible sur le site internet de la Ville de Bruxelles :
www.bruxelles.be/velo

VIVRE DANS SON ENVIRONNEMENT AGRÉABLE

Sécurité et Prévention

Propreté

SÉCURITÉ ET PRÉVENTION

Services de police

La sécurité à Bruxelles est assurée par la **Zone de police Bruxelles-Capitale-Ixelles**. Vous pouvez contacter la police pour différentes raisons : déposer une plainte, faire surveiller votre habitation lors d'une absence prolongée, connaître le nom de votre agent de quartier, signaler un tapage nocturne...

Contacts et infos :

A SAVOIR : Le numéro d'urgence **101** est dédié aux appels urgents nécessitant une assistance policière immédiate sur place (ex : bagarres, présence des auteurs lors d'un cambriolage, mise en danger immédiate, accidents de la circulation avec blessés, etc.). Pour toutes les autres demandes, il faut contacter le 02/279.79.79.

La liste complète des commissariat et leurs coordonnées est disponible sur le site internet de la Ville de Bruxelles : www.bruxelles.be/commissariats

Dépôt de plaintes

Le dépôt de plaintes s'effectue soit dans un commissariat, soit en ligne via Police On Web : my.police.be/app/fr/home
Contacts : PolBru - 02 279 79 79

Vol de vélos

www.bruxelles.be/velo

Senior Focus

Depuis octobre 2025, la Ville de Bruxelles propose et distribue le kit **Senior Focus** destiné à renforcer la sécurité des seniors à domicile en cas d'urgence.

Le kit Senior Focus est une boîte jaune fluo à placer au réfrigérateur. Elle contient 2 formulaires reprenant des informations médicales, sociales et administratives. Elles sont destinées aux service de secours médicaux ou policiers en cas d'intervention en urgence à domicile. La présence de la boîte Senior Focus est signalée par un auto-collant placé sur la porte extérieure du frigo. Cet auto-collant est également disponible avec le kit.

Les boîtes Senior Focus sont disponible sur demande auprès du Service Seniors de la Ville de Bruxelles ou via les Maisons de Quartiers.

Service Seniors de la Ville de Bruxelles

senior@brucity.be

<https://senioronline.bruxelles.be/actualites/senior-focus-une-boite-qui-peut-sauver-des-vies>

Service de prévention de la Ville de Bruxelles : ASBL Bravvo (Bruxelles Avance - Brussel Vooruit)

Bravvo est le service communal de prévention de la Ville de Bruxelles. Il rassemble les énergies pour améliorer, jour après jour et de façon durable, le cadre de vie, la sécurité et le lien social en ville, en proposant des services variés au cœur des quartiers.

Gardiens de la Paix

Les gardiens de la paix préviennent les incidents et veillent à votre bien-être au cœur des quartiers de la Ville de Bruxelles. Ils portent un uniforme mauve. Ils peuvent vous aider en cas de conflits ou de problèmes dans le quartier, pour des problèmes de propreté ou d'incivilités. Ils travaillent en étroite collaboration avec d'autres services de la Ville de Bruxelles (voirie, propreté, service de médiation, centre de jeunes, etc) ainsi qu'avec le secteur associatif.

Prévention des vols au domicile

L'équipe de conseillers en prévention vol fournit des conseils pratiques et gratuits pour sécuriser votre domicile, maison ou appartement, contre les cambriolages. Les conseils fournis sont personnalisés, adaptés à votre logement et à votre budget.

ASBL Bravvo

Rue de la Caserne 37 - 1000 Bruxelles - 02 279 65 00
infoprevention@brucity.be

ASBL Bravvo - Coordination des gardiens de la paix

Rue de la Caserne 37 - 1000 Bruxelles - 02 279 65 70
bravvogardiensdelapaix@brucity.be

La réservation d'une visite d'un conseiller en prévention vol s'effectue via le formulaire en ligne :
<https://bravvo.bruxelles.be/reservez-votre-visite-avec-votre-conseiller-prevention-vol>

Services de télévigilance

Des systèmes d'alarme de type "pendentif" sont particulièrement utiles en cas de chute ou de malaise, surtout quand les proches sont absents. Grâce aux appareils de télévigilance, les personnes concernées peuvent appeler 24h/24 une centrale de surveillance, qui leur viendra en aide le cas échéant. Une simple pression sur un petit appareil à porter sur soi toute la journée suffit.

Télé-Secours (Mutualités libres Partenamut)
secretariat@tele-secours.be - 02 478 28 47

BIP CSD
bip@csdbxl.be - 02 537 98 66

Biotel (Mutualité socialiste du Brabant)
078 15 60 20

PSD – Vitatel (Mutualité chrétienne)
078 15 12 12

COSEDI (Mutualité libérale du Brabant)
02 218 77 72

PartenaMut – Bio-télévigilance : télésecours, réductions selon contrat, interventions professionnelles possibles.

Helan Zorgwinkel (NL+FR) – Personenalarmsysteem :
02 218 22 22

CM Gerust Zorgcentrale (Vlaams-Brabant) – 0800 8 55 22

PROPRETÉ

Tri et collectes à domicile

La collecte des déchets ménagers à domicile est organisée par l'**Agence régionale Bruxelles-Propreté**.

Rappel : Sur le territoire de la Ville de Bruxelles, les sacs blancs sont collectés 2 fois par semaine, 1 fois à Neder-Over-Heembeek et Haren. Les sacs jaunes, bleus, verts et oranges sont collectés 1 fois par semaine.

Le site internet de la Ville de Bruxelles fournit de nombreuses informations à propos de la collecte et du tri des déchets :

www.bruxelles.be/dechets

Agence régionale Bruxelles Propreté
0800 981 81

Notamment en cas de problème à signaler au niveau de la collecte des déchets

Récolte des encombrants à domicile

Par l'Agence régionale Bruxelles Propreté

Bruxelles-Propreté enlève vos encombrants à domicile sur rendez-vous. L'enlèvement à domicile est gratuit pour un maximum de 3 m³ par ménage, une fois par an.

La Ville de Bruxelles propose un service d'enlèvement des encombrants à domicile pour l'enlèvement de 2m³ maximum. Ce service est gratuit.

Bruxelles Propreté

0800 981 81

Ville de Bruxelles – Service propreté

info@brucity.be - 02 279 22 11 (choisir l'option 4)

www.bruxelles.be/collecte-encombrants-domicile

Services de la Ville de Bruxelles

Poubelles rigides gratuites

La Ville de Bruxelles met gratuitement à la disposition des habitants des poubelles rigides gratuites. Ceci pour limiter les nuisances engendrées par les animaux errants qui éventrent les sacs-poubelle.

Collecteurs pour les feuilles mortes

Le service Propreté a récemment installé 81 paniers dans lesquels chaque habitant peut déposer gratuitement ses feuilles mortes, sans devoir les placer au préalable dans un sac vert.

Cellule Désinfection de la Ville de Bruxelles

La cellule Désinfection de la Ville de Bruxelles peut vous aider à lutter contre une invasion de rats ou un problème de mэрule ou de champignons dans votre habitation.

Service propreté de la Ville de Bruxelles

0800 901 07

proprete@brucity.be

Pour la dératisation

Cellule Désinfection de la Ville de Bruxelles

02 274 16 85 ou en ligne via [MYBXL](#)

SE RENCONTRER

Culture et loisirs

Solidarité

CULTURE ET LOISIRS

Service Seniors de la Ville de Bruxelles

Cycle de conférences seniors

Le Service Seniors de la Ville de Bruxelles et son Echevinat des Seniors proposent des **cycles de conférences spécifiquement dédiées aux seniors**. L'agenda complet et toutes les informations relatives à ces conférences sont disponibles en ligne via [SeniorOnline](#).

Maisons de Quartier de la Ville de Bruxelles

Réparties sur l'ensemble du territoire de la Ville de Bruxelles, les Maisons de Quartier sont des espaces d'accueil polyvalents et de proximité. Elles permettent aux habitants de se rencontrer et d'échanger dans un cadre convivial. Chaque Maison de Quartier dispose de son propre programme d'activités socio-culturelles ainsi que des permanences sociales. Les Maisons de Quartier organisent également des visites et des voyages.

Les Maisons de Quartier de la Ville de Bruxelles sont ouvertes du lundi au jeudi de 8h30 à 17h et le vendredi de 8h30 à 16h (fermées de 12h30 à 13h30).

Maisons de Quartier - coordination générale

Boulevard Emile Jacqmain 95 - 1000 Bruxelles
02 209 62 70 - info@lmdq.brussels
www.lesmaisonsdequartier.brussels



Le programme d'activités récurrentes de chaque Maisons de Quartier est disponible sur le site internet des MDQ mais aussi en version papier sur place dans chaque MDQ :

www.lesmaisonsdequartier.brussels/fr/nos-maisons-de-quartier

MDQ Anneessens

Rue du Vautour 2 - 1000 Bruxelles - 02 430 66 56 - 02 430 66 57

MDQ Bruyn

Rue Bruyn 225 - 1120 Bruxelles - 02 435 16 91 - 02 435 16 92 -
0489 24 77 16

MDQ Willems

Place Joseph Benoît Willems 16 - 1020 Bruxelles - 02 427 80 05 -
0472 70 75 99

MDQ Mellery

Rue Mathieu Desmaré 10 - 1020 Bruxelles - 02 479 59 99

MDQ Querelle

Rue du Lavoir 32 - 1000 Bruxelles - 02 512 15 89

MDQ Millénaire

Chaussée d'Anvers 150A - 1000 Bruxelles - 02 203 05 56

MDQ Modèle

Avenue de la Cité Modèle 23 - 1020 Bruxelles - 02 479 15 23 -
0490 49 33 74

Borne MyBXL : Accessible gratuitement au public

MDQ Buanderie

Rue de la Buanderie 1 - 1000 Bruxelles - 02 546 22 82

MDQ Bockstael

Rue de la Comtesse de Flandre 4 - 1020 Bruxelles - 02 435 16 93

MDQ Haren

Rue de Cortenbach 11 - 1130 Bruxelles - 02 241 35 70

Borne MYBXL : Accessible gratuitement au public

MDQ Rossignol

Chemin du Rossignol 18/20 - 1120 Bruxelles - 02 268 33 29

MDQ Midi

Boulevard du Midi 53 - 1000 Bruxelles - 02 430 66 50

MDQ Nord-Est

Rue Van Campenhout 16 - 1000 Bruxelles - 02 430 66 49

MDQ Flèche

Rue de la Flèche 5-7 - 1000 Bruxelles - 02/219.90.43 -
0490 52 47 09

MDQ Marollia

Rue aux Laines 154 - 1000 Bruxelles - 02 435 16 96

MDQ Van Artevelde

Rue Van Artevelde 129 - 1000 Bruxelles - 02 430 66 27

MDQ Léopold

Square Prince Léopold - 1020 Bruxelles (bâtiment au centre du
square) - 02 430 66 59 - 0490 47 67 53

MDQ Rotonde

Place Saint-Lambert - 1020 Bruxelles - 0490 47 67 02 -
02/435.16.99

MDQ Ambiorix

Square Ambiorix 4 - 1000 Bruxelles - 0490 47 89 54 -
02 209 28 00

Borne MYBXL : Accessible gratuitement au public

Autres espaces disponibles

Local informatique Kruisberg

Kruisberg 30 - 1120 Neder-Over-Heembeek

Ce local informatique propose des permanences numériques et des cours d'informatiques (voir, p. 15 Inclusion numérique)

info.digi@lmdq.brussels

Local informatique Louise

Avenue Louise 240 - 1050 Bruxelles

Ce local informatique propose des permanences numériques et des cours d'informatiques (voir, p. 15 Inclusion numérique)

info.digi@lmdq.brussels

PAVI'ON

Parc du Cinquantenaire, Bruxelles

pavion@lmdq.brussels

Lieu géré par les Maisons de Quartier au cœur d Parc du Cinquantenaire. Il est destiné à enrichir l'offre sociale et culturelle du Parc.

Les activités proposées par le PAVI'ON émanent à la fois des associations et des habitants ou directement des Maisons de Quartier.

Salle Borgval

Rue Saint-Géry 4 - 1000 Bruxelles

Située en bas de l'immeuble dit du « Borgval », la salle polyvalente du Borgval propose aux habitants de l'immeuble et des alentours différentes activités : repas conviviaux, soupes, ateliers créatifs, petits-déjeuners.

Contact via la MDQ Buanderie

TissAge

Rue Notre-Seigneur 1 - 1000 Bruxelles

Salle communautaire où des activités sont menées 2 fois par semaine avec les habitants.

Contact via la MDQ Querelle

Bruyn 107

Rue Bruyn 107 - 1120 Neder-Over-Heembeek

Salle gérée par l'intermédiaire de la Maison de Quartier Bruyn

Contact via la MDQ Bruyn

Partenariats culturels des Maisons de Quartier

Les Maisons de Quartier ont mis en place des partenariats avec différentes structures culturelles.

Cinéma Palace

des places individuelles sont disponibles pour les usagers des MDQ. En outre, un total de 10 séances de projection-débat thématiques sont organisées au cours de l'année.

BOZAR

Des billets individuels pour les concerts de BOZAR sont disponibles. Des visites guidées pour les groupes sont également organisées par les Maisons de Quartier.

02 209 62 70 - info@lmdq.brussels

La Culture à la Ville de Bruxelles

La Ville de Bruxelles regorge de centres culturels de proximité, théâtres, musées ou centres d'art. Elle est également l'hôte de choix de nombreux événements, festivals et œuvres d'art. Elle dispose également d'un important réseau de bibliothèques publiques francophones et néerlandophones.

Le folklore et le patrimoine bruxellois sont vastes et variés, incluant des sites classés au patrimoine mondial de l'UNESCO comme la Grand-Place. Il comprend également des monuments célèbres tels que l'Atomium, le Palais Royal et le Manneken-Pis, ainsi qu'un riche patrimoine architectural (bâtiments, rues, places), naturel (parcs, forêts) et immatériel (culture de la bière, gastronomie, etc.)

Forte de cette richesse culturelle foisonnante, établir une liste exhaustive de l'ensemble des activités culturelles liées à la Ville de Bruxelles est une entreprise peu réaliste. Nous vous proposons donc ci-dessous une liste non exhaustive des lieux et actions d'intérêt culturel de la Ville de Bruxelles.

Il convient également de se référer au Service Culture de la Ville de Bruxelles pour obtenir un maximum d'informations concernant les activités culturelles et notamment au site internet de la Ville : www.bruxelles.be/culture

[Tickets culture de la Ville de Bruxelles pour seniors](#)

Chaque année, la Ville de Bruxelles met à disposition des seniors bruxellois 2 places de spectacles gratuites dans une dizaine de lieux partenaires culturels de référence.

Pour en bénéficier, il faut être âgé de plus de 65 ans et être domicilié sur le territoire de la Ville de Bruxelles.

Chaque senior bénéficie d'un bon valable pour deux personnes pour 1 spectacle dans 1 lieu de son choix, dans la limite des places disponibles.

Service Culture de la Ville de Bruxelles

Centre Administratif Brucity

Rue des Halles 4 - 1000 Bruxelles - 02 279 64 20
culture@brucity.be

Service Culture de la Ville de Bruxelles

02 279 64 20 - ticket.senior@brucity.be

Les informations sont également disponibles via SeniorOnline – Service Seniors de la Ville de Bruxelles :
<https://senioronline.bruxelles.be/services/culture>

Centre culturels de proximité de la Ville de Bruxelles

Centre culturel Les Riches-Clares

Rue des Riches-Clares 24 - 1000 Bruxelles - 02 548 25 80
accueil@lesrichesclaires.be - <https://lesrichesclaires.be/>
Le Centre culturel Les Riches-Clares propose la location de 2 salles avec accès PMR

Centre culturel Bruegel

Rue des Renards 1F - 1000 Bruxelles - 02 503 42 68
info@ccbruegel.be - <https://ccbruegel.be/>
Accès PMR
Possibilité de location de salles
Le centre culturel Bruegel propose divers ateliers tout au long de l'année pour explorer des pratiques artistiques différentes: théâtre, improvisation, chant, capoeira. Ils sont gratuits et accessibles à tous les âges.

Maison de la Création (MC)

MC Bockstael

Ancien Hôtel communal de la Place Bockstael et dans l'ancienne gare de Laeken.
Place Emile Bockstael - 1020 Bruxelles - 02 424 16 00
Accès PMR

MC Centre culturel de Neder-Over-Heembeek

Place Saint-Nicolas - 1120 Neder-Over-Heembeek
02 270 20 68 - Accès PMR

MC Cité Modèle

Allée du Rubis, Annexe Bloc 3 - 1020 Laeken - 02 479 84 99
Accès PMR (excepté les toilettes)

MC Gare

Rue du Champs de l'Eglise - 1020 Laeken - 02 280 28 98
Accès PMR
www.maisondelacreation.org/fr/
15% de réduction sont accordés aux seniors. Pour toute information à ce sujet : ines@maisondelacreation.org

Centre sportif et culturel Pôle Nord

Le Centre sportif et culturel Pôle Nord est une infrastructure polyvalente de proximité qui accueille des activités sportives et culturelles organisées principalement au profit des Bruxellois et des habitants du quartier Nord.
Chaussée d'Anvers 208 - 1000 Bruxelles - 02 274 07 09
polenord@brucity.be
<https://www.bruxelles.be/centre-sportif-et-culturel-pole-nord>
Possibilité de location de salles

Centre sportif et culturel Tour à Plomb

Le Centre culturel et sportif Tour à Plomb est un centre de proximité dédié aux diverses formes de réflexion, d'expression et de création, qu'elles soient culturelles, socioculturelles, artistiques ou sportives. Il dépend du service Jeunesse de la Ville de Bruxelles.
Rue de l'Abattoir 24 - 1000 Bruxelles - touraplomb@brucity.be
<https://touraplomb.be/>
Possibilité de location de salles

Centre culturels de proximité de la Ville de Bruxelles

Centre Culturel Congolais

Le Centre Culturel Congolais propose une programmation ouverte aux cultures africaines.

Boulevard Poincaré 77 - 1000 Bruxelles - 02 279 64 09
nancymariam.kawaya@brucity.be
www.centreculturelcongolais.be/

Gemeenschapscentra De Markten, Nohva, Nekkersdal et De Linde

Sur son territoire, la Ville de Bruxelles compte 4 centres communautaires néerlandophones (De Markten, Nohva, Nekkersdal et De Linde), des partenaires culturels, le Théâtre Royal Flamand (KVS) et 3 bibliothèques néerlandophones.

La liste complète des partenaires culturels néerlandophones de la Ville de Bruxelles est disponible sur le site internet de la Ville de Bruxelles : www.bruxelles.be/culture-neerlandophone

Associations partenaires

Enéo, S-accadémie, AGO.

[Brussels Ouderenplatform](#), [Lokale Dienstencentra](#), [Muntpunt](#), Fédération Indépendante des Seniors.

Universités des Aînés

CEPULB, AFUTAB, UPV.

Bibliothèques

La Ville de Bruxelles dispose d'un réseau de bibliothèques publiques francophones et néerlandophones. Ces bibliothèques vous permettent d'avoir accès à un catalogue de livres très varié mais aussi à une multitude de services et activités régulières.

Au total, au niveau francophone, la Ville de Bruxelles possède 9 bibliothèques de proximité, 3 bibliothèques spécialisées francophone, 1 BDthèque ainsi qu'une ludothèque.

La bibliothèque principale néerlandophone se situe quant à elle à Laeken

Certaines bibliothèques proposent également des accès à des ordinateurs et au wifi.

Réseau de bibliothèques francophones de la Ville de Bruxelles : <https://bibliotheques.bruxelles.be/>

L'inscription est gratuite et obligatoire.

À partir de 18 ans, le coût de la location d'un ouvrage est de 0,50€. Une formule d'abonnement annuel au prix de 7€ est également proposée.

Des liseuses sont également disponibles à la location pour une durée de 4 semaines.

Le prêt des jeux est payant auprès de la ludothèque.

Les bibliothèques proposent une foule d'activités culturelles et de loisirs, des clubs de lecture, des activités intergénérationnelles ou encore des ateliers artistiques (broderie, poterie, etc.)

L'agenda complet des bibliothèques est disponible en ligne : <https://bibliotheques.bruxelles.be/agenda?page=0>

Bibliothèque principale néerlandophone de Laeken : <https://brussel-stad.bibliotheek.be>

Bibliothèques francophones de proximité

Bibliothèque Adolphe Max

Rue des Eburons 11 - 1000 Bruxelles - 02 230 52 78
bib.amax@brucity.education

Bibliothèque Bruegel

Rue Haute 245 - 1000 Bruxelles - 02 512 88 64
bib.bre@brucity.education

Bibliothèque Charles Janssen

BD. Emile Jacqmain 62 - 1000 Bruxelles - 02 219 14 07
charles.janssen@brucity.education

Bibliothèque Fernand Brunfaut

Cité Modèle 23.1 - 1020 Bruxelles - 02 479 90 38
bib.cm@brucity.education

Bibliothèque Haren

rue de la Paroisse 34 - 1130 Bruxelles - 02 247 21 45
bib.haren@brucity.education

Bibliothèque Laeken

Boulevard Emile Bockstael 246 - 1020 Bruxelles - 02 279 37 90
bp2@brucity.education

Bibliothèque Muutsaard

Rue Gustave Demanet 82 - 1020 Bruxelles - 02 263 21 95
bib.mu@brucity.education

Bibliothèque Neder-Over-Heembeek

Rue François Vekemans 63-65 - 1120 Bruxelles - 02 266 82 30
bib.noh@brucity.education

Bibliothèque Riches Claires

Rue des Riches Claires, 24 - 1000 Bruxelles
02 548 26 10 - bp1@brucity.education

Bibliothèques spécialisées

Bibliothèque artistique

Rue du Midi 144 - 1000 Bruxelles - 02 506 10 35
bib.aca@brucity.education

Bibliothèque des Métiers d'Art et des Techniques

Boulevard de l'Abattoir 50 - 1000 Bruxelles - 02 279 52 80
bima@brucity.education

Bibliothèque pédagogique et d'animation Elisabeth Carter

Quai de Willebroeck 33 - 1000 Bruxelles - 02 279 59 47
bib.pedagogique@brucity.education

BDThèque

Rue Sainte-Anne 10 - 1000 Bruxelles - 02 513 09 66
brand.whitlock@brucity.education

Ludothèque

Boulevard Emile Bockstael 122 - 1020 Bruxelles - 02 279 20 39
ludobox@brucity.education

Bibliothèque principale néerlandophone de Laeken

Emile Bockstaellaan 109 - 1020 Brussel - 02 423 53 20
info.bibliotheek@report.brucity.education

La bibliothèque néerlandophone possède également une antenne à Neder-Over-Heembeek ainsi qu'une à Haren dont les coordonnées respectives sont reprises ci-dessous :

Neder-Over-Heembeek : Peter Benoitplein 22 - 1120 Brussel
02 266 82 90 - Info.Bibliotheek@report.brucity.education

Haren : Flodorpstraat 39 - 1130 Brussel
02 247 03 05 - Info.Bibliotheek@report.brucity.education
Muntpunt

Le Patrimoine à la Ville de Bruxelles

La Ville de Bruxelles possède un riche patrimoine culturel et artistique comprenant un ensemble de sites et biens classés.

Visites guidées de l'Hôtel de Ville de Bruxelles

Des visites guidées de l'Hôtel de Ville sont proposées quotidiennement en français et en néerlandais.

ASBL Arkadia

L'ASBL Arkadia propose des visites guidées individuelles ou pour des groupes, dont certaines sont accessibles aux PMR. Forte d'une équipe d'historiens d'art spécialisés, l'ASBL explore le patrimoine culturel et architectural bruxellois dont le Palais de Justice de Bruxelles, l'Hôtel Van Eetvelde.

ASBL Laeken Découverte

L'ASBL Laeken Découverte fait découvrir l'extraordinaire richesse du patrimoine de l'ancienne commune de Laeken aux habitants et aux visiteurs de passage.

Grand-Place - 1000 Bruxelles

www.bruxelles.be/hotel-de-ville

L'Hôtel de Ville est accessible aux personnes à mobilité réduite. Cependant, si vous avez besoin d'une assistance particulière, contactez cityhall@bmeo.be.

Tarifs seniors (65+) : 8€ par entrée

info@arkadia.be - 02 319 45 60

Rue du Champ de l'Église 2 - 1020 Laeken - 0479 39 77 15
laeken.decouverte@gmail.com

SOLIDARITÉ

ASBL Accolage

Accolage construit des réseaux d'entraide de proximité en mettant en contact des personnes qui ont besoin d'aide / de soutien avec des voisins prêts à aider.

Actif depuis 2013, Accolage dispose de 5 antennes actives sur le territoire de la Ville de Bruxelles : Marolles, Senne, Quartier Nord, Laeken et Neder-Over-Heembeek.

Accolage souhaite stimuler les échanges de petites aides entre voisins et encourager la création de liens intergénérationnels dans le quartier. L'objectif, grâce à ces réseaux d'aide informelle et solidaire par quartier, est aussi de contribuer au maintien à domicile des personnes âgées ou dépendantes.

L'ASBL organise régulièrement des séances d'information pour rechercher de nouveaux participants souhaitant apporter une aide à leurs voisins.

ASBL Accolage

0484 48 38 33 - www.accolage.be

Antenne Neder-Over-Heembeek : Versailles seniors - Avenue de Versailles 125 - 1120 Neder-Over-Heembeek

Personne de contact : Mina Bouhajra
mina.bouhajra@accolage.be - 0484 16 69 14

Antenne Bruxelles Quartier Nord : Maison de quartier du Millénaire - Chaussée d'Anvers 150A - 1000 Bruxelles

Personne de contact : Saïda Rian
saida.rian@accolage.be - 0484 16 69 24

Antenne Bruxelles Marolles : Le Bosch
Rue des Tanneurs 116 - 1000 Bruxelles
Personne de contact : Saïda Rian
saida.rian@accolage.be - 0484 16 69 24

Antenne Bruxelles Centre : Forum LDC
Rue des Mouchérons 5 - 1000 Bruxelles
Personne de contact : Saïda Rian
saida.rian@accolage.be - 0484 16 69 24

Antenne Laeken
Personne de contact : Accolage - 0484 48 38 33

Restaurants sociaux

Restaurant Hazewee à Laeken

Situé au pied de la Cité Modèle à Laeken, le restaurant Hazewee, géré par l'ASBL Resto Modèle, propose des repas variés à prix démocratiques, chaque midi du lundi au vendredi.

K-Fête

www.laeken.brussels/fr/locations/la-k-fete-2

K-Fête de la Gare

www.facebook.com/Kfetedelagare/

Restaurants des Lokale Dienstencentra

www.partnerinassistentie.be/nl/aanbod/ldc-de-binding

Place Peter Benoît 22 - 1120 Bruxelles - 0470 90 04 04

L'Autre Table

<https://restosducoeur.be/fr/nos-restos/resto-du-coeur-de-laeken>

Rue Stéphanie 26-32 - 1000 Bruxelles

Restaurant Hazewee

ASBL Resto Modèle - Cité Modèle 16 - 1020 Bruxelles

Réservations par téléphone 02 479 40 72 du lundi au jeudi de 09h00 à 15h00 ou par mail - reservation@hazeweelaeken.be

PRENDRE SOIN DE SA SANTÉ

Sport et bien-être

Santé

SPORT ET BIEN-ÊTRE

Chèques sport pour seniors

La Ville de Bruxelles met à la disposition de ses seniors âgés de 55 ans et plus des chèques sports d'une valeur de 100 euros. Ceux-ci sont distribués via les Maisons de Quartier de la Ville.

Cet avantage s'adresse uniquement aux personnes domiciliées sur le territoire de la Ville de Bruxelles. De son côté, le club de sport doit être affilié à Pluxee.

Pour en bénéficier, vous devez remplir le formulaire disponible en ligne ou dans les Maisons de Quartier. Il doit ensuite être remis en mains propres dans une Maison de Quartier ou par mail.

Maisons de Quartier de la Ville de Bruxelles

Formulaire : https://www.lesmaisonsdequartier.brussels/fr/sport-seniors?modal_page-pdf&modal_detail_id=formulaires-cheques-sport-fr-nl
info@lmdq.brussels

Sport adapté

Mutuelles et partenaires : séances sportives 55+.
Lokale Dienstencentra, Brussels Ouderenplatform.

SANTÉ

Maisons médicales et centres de santé situés sur le territoire la Ville de Bruxelles

Les maisons médicales assurent la promotion d'une médecine de base accessible à l'ensemble des habitants. Les maisons médicales travaillent en étroite collaboration avec les associations de leurs quartiers.

La fédération des maisons médicales recense l'ensemble des maisons médicales implantées à Bruxelles et en Wallonie.

Fédération des Maisons médicales

www.maisonmedicale.org/trouver-une-maison-medicale/

Entr'aide des Marolles

Rue des Tanneurs 169 - 1000 Bruxelles - 02 510 01 80

Maisons médicale des Riches Claires

Rue de la Buanderie 16 - 1000 Bruxelles - 02 513 59 94

Centre de santé Miroir

Rue du Miroir 67 - 1000 Bruxelles - 02 511 34 74

Maison médicale des Marolles

Rue Blaes 120 - 1000 Bruxelles - 02 511 31 54

Maison médicale du Béguinage

Rue du Cirque 17 - 1000 Bruxelles - 02 201 64 28

Maison de santé des Libertés

Rue de l'Association 28 - 1000 Bruxelles - 02 218 35 53

Maison médicale de la Senne

Rue Camusel 11 - 1000 Bruxelles - 02 513 57 54

Maison médicale Cité Santé

Av. des Amandiers 10 - 1020 Bruxelles - 02 476 00 04

Maison médicale Pavillon Santé

Rue Stephenson 128 - 1000 Bruxelles - 02 216 02 43

Maison médicale de Laeken

Rue Ketels 2 - 1020 Bruxelles - 02 426 46 91

Maison Médicale Le Pavillon

Rue de Heembeek 259 - 1120 Bruxelles - 02 268 24 74

Santé Mentale

Service de santé mentale de la Ville de Bruxelles – SESAME

SESAME est un service de santé mentale pluridisciplinaire qui propose l'accueil, le diagnostic et le traitement de tout problème psychique (enfant, adolescent, adulte) ou de développement de l'enfant ainsi que des actions préventives. Les consultations se font sur rendez-vous. Le SESAME est ouvert pour les habitants de la Ville de Bruxelles et pour les élèves.

PsyBRU

Le site internet PsyBRU permet de trouver rapidement un psychologue de proximité en région bruxelloise

SESAME

Rue Melsens 38 – 1000 Bruxelles - 02 279 63 40

sec.cdg@brucity.education

<https://platformbxl.brussels/fr/repertoire/commune-bruxelles-ville-service-de-sante-mentale-sesame>

PsyBRU

<https://psybru.be/fr>

Hôpitaux généraux situés sur le territoire de la Ville de Bruxelles

La Ville de Bruxelles abrite sur son territoire une série d'hôpitaux généraux offrant des soins de base ainsi que des traitements médicaux spécialisés.

La plupart des hôpitaux généraux sont des hôpitaux publics.

La liste des hôpitaux généraux implantés sur le territoire de la Ville de Bruxelles est disponible sur le site internet de la Ville : www.bruxelles.be/hopitaux-generaux

Prêt/achat de matériel, avis ergothérapeutique, pédicures, infirmières à domicile.

<https://social.brussels/organisation/10600>

<https://www.cosedi.be>

ÊTRE UN SENIOR ACTIF : CITOYENNETÉ ET PARTICIPATION

Volontariat

Le travail associatif

Travailler apres sa pension

Participation citoyenne

Parce qu'arrêt du travail et départ à la pension ne rime pas avec arrêt de toutes activités, ce Guide des Seniors recense quelques-unes des options possibles pour rester un senior citoyen actif.

VOLONTARIAT

En Belgique, un volontaire sur 3 est âgé de plus de 60 ans. En effet, s'engager dans une activité de volontariat après 60 ans offre bien plus qu'un simple passe-temps : c'est une véritable source d'épanouissement. En donnant un peu de son temps, on retrouve du sens. Le volontariat permet de rester actif, de mettre à profit ses compétences et ses expériences, tout en découvrant parfois de nouvelles passions.

C'est aussi un formidable moyen de rompre l'isolement : en rencontrant d'autres personnes, en travaillant ensemble sur un projet ou en rendant service, des liens sociaux se créent et se renforcent. Le bénévolat contribue ainsi au bien-être physique, mental et émotionnel. De très nombreuses associations et institutions proposent des formules de volontariat : sur une base ponctuelle ou régulière. **Certaines associations prévoient également une possibilité de défraiement des volontaires soit via le remboursement de frais réels (tickets de transports, petites factures, etc.) ou via un défraiement forfaitaire avec un plafond limité à 42,31 € par jour et 1.692,51 € par an en 2025.**

Plateforme francophone du volontariat (PFV)

Vous êtes à la recherche d'un volontariat ? Vous avez des questions globales ou précises sur le volontariat ?

La plateforme francophone du volontariat regroupe un large réseau d'associations engagées dans le volontariat en Fédération Wallonie-Bruxelles. Elle dispose d'une large expertise sur le cadre du volontariat en Belgique.

La plateforme entend notamment mettre en lien les volontaires et les associations que ce soit via son site internet (rubrique « Petites annonces ») ainsi que grâce à ses « centres de volontariat » dont l'un se trouve sur le territoire de la Ville de Bruxelles.

ASBL Plateforme francophone du volontariat

Centre de Bruxelles

Rue Royale 11 - 1000 Bruxelles - 0487 77 89 66

centre.bruxelles@levolontariat.be

Rubrique « Petites annonces » :

www.levolontariat.be/annonces

Give a Day

Give a Day est une plateforme numérique citoyenne qui entend faciliter le lien entre la volonté concrète des citoyens de se rendre utile et les besoins et les projets des associations.

Give a day a créé une plateforme de "matching", qui met en relation les "offres" des volontaires et les "projets/besoins" des associations. Le système est pensé pour être flexible — on peut s'engager ponctuellement (une journée, une demi-journée, de temps en temps) ou de façon plus régulière, selon ses envies et ses disponibilités.

Give a day - Plateforme numérique

La plateforme est un service proposé en ligne. Vous pouvez vous y inscrire via le lien repris ci-dessous :

<https://www.giveaday.eu/fr-be/s-inscrire/volontaire>

Kenniscentrum WWZ - Steunpunt vrijwilligerswerk

Permanences online & Muntpunt

LE TRAVAIL ASSOCIATIF

Système qui permet d'être rémunéré, sans payer de cotisations sociales, pour des activités socioculturelles ou sportives (ex : animation, encadrement, aide lors d'événements).

Accessible aux pensionnés, sans obligation d'avoir une activité principale.

Combien d'heures peut-on effectuer un travail associatif?

- 300 h/an dans le socioculturel
- 450 h/an dans le sport
(avec plafonds trimestriels)

Quels sont les droits des pensionnés dans le cadre du travail associatif?

- Rémunération exonérée de cotisations sociales
- Assurance accidents du travail fournie par l'organisation [travailassociatif.be]

Quelles obligations pour les pensionnés dans le cadre du travail associatif?

Ne pas dépasser les heures autorisées

- Effectuer seulement les activités officiellement prévues
- Signer un contrat de travail associatif

Portail officiel Travail associatif

www.travailassociatif.be [vandessel.be]

SPF Emploi – Informations sur l'article 17

<https://emploi.belgique.be> [lawbb.be]

TRAVAILLER APRÈS SA PENSION

Vous adorez votre travail et vous n'avez aucune envie de quitter le monde du travail ?

Vous avez très envie de poursuivre une activité professionnelle après votre départ à la pension ?

En Belgique, travailler après l'âge légal de départ à la pension est tout à fait possible selon des conditions qui varient en fonction de votre situation et de l'activité que vous souhaitez poursuivre ou entamer.

Travailler après sa pension selon son rythme et ses aspirations est aussi une autre manière de continuer une vie sociale active et de mettre du sens dans son quotidien en conservant un lien avec le monde du travail. Le travail après la pension peut également permettre de s'offrir quelques « extras » ou tout simplement d'arrondir ses fins de mois

Les « experts pensions » du SPF Pensions

Toute personne recevant une pension ou une allocation du Service Pensions, ou conjoint d'un pensionné qui reçoit la pension au taux ménage, peut continuer à travailler.

D'une manière générale, si vous avez atteint l'âge légal de la retraite ou que vous ne l'avez pas encore atteint mais avez 45 ans de carrière, vous pouvez percevoir des revenus professionnels illimités.

Attention, il existe des exceptions et le montant des revenus professionnels que vous pouvez gagner en plus de votre pension dépend :

- De votre âge
- De votre carrière
- Du type de pension ou d'allocation
- Du nombre d'enfants à votre charge

Afin d'obtenir les informations nécessaires et correctes adaptées à votre situation, il convient de se référer aux experts pensions du SPF Pensions.

SPF Pensions

Appelez le 1765 depuis la Belgique ou le +32 78 15 1765 depuis l'étranger (au tarif prévu par votre opérateur) de 8h30 à 12 h, du lundi au vendredi.

Vous pouvez également vous référer au site : <https://www.sfpd.fgov.be/fr/montant-de-la-pension/travailler> ainsi qu'à la fiche « Puis-je garder un revenu professionnel tout en étant pensionné ? » : www.sfpd.fgov.be/files/3306/fiche_travailler.pdf

Gardez votre numéro du Registre national sous la main !

Flexijob après la pension

Exercer un flexijob est l'une des possibilités existantes pour travailler après votre pension.

En effet, en tant que pensionné, vous pouvez percevoir un revenu supplémentaire illimité à partir de l'année où vous atteignez l'âge légal de la retraite . Mais même si vous justifiez d'une carrière de 45 ans au début de votre pension de retraite , vous pouvez percevoir ces revenus complémentaires illimités.

Cependant, en 2025, un plafond de revenus est mis en place pour un profil particulier de pensionné : celui qui n'a pas atteint l'âge légal de la pension ou qui ne peut pas prouver 45 années de carrière professionnelle. Le plafond est alors fixé à 7 876 € par an.

Dans le cas des flexijobs, il convient aussi de vous référer aux experts pensions du SPF pour répondre aux questions relatives à votre situation personnelle.

Se lancer comme indépendant : Hub.Brussels

Vous avez des idées plein la tête et envie de vous lancer dans un nouveau challenge ?

Sachez qu'il est tout à fait possible de poursuivre son activité indépendante après avoir atteint l'âge de la pension ou même de démarrer une nouvelle activité indépendante.

Les revenus provenant de votre activité indépendante ne doivent toutefois pas dépasser un certain plafond, car dans le cas contraire, vous pourriez voir votre pension revue à la baisse. Ce plafond varie en fonction de votre situation personnelle.

Les démarches incluent l'inscription via un guichet d'entreprises (comme UCM ou hub.brussels), l'affiliation à une caisse d'assurances sociales et l'activation de votre TVA.

A Bruxelles, Hub.brussels vous accompagne pour développer votre activité ou installer votre entreprise.

Hub.Brussels

Chaussée de Charleroi 110 - 1060 Bruxelles
1819

info@hub.brussels

<https://info.hub.brussels/guide/demarrer-une-entreprise-formalites/combiner-une-activite-independante-et-la-pension>

Ouvrir un commerce sur Bruxelles-Ville : Entreprendre.brucity

La Ville de Bruxelles via l'ASBL Entreprendre Bruxelles peut vous accompagner dans l'ouverture d'un commerce à Bruxelles. Cet accompagnement concerne notamment une aide pour trouver un emplacement pour un commerce ambulant ou la recherche d'un local commercial. Il vise également les démarches nécessaires pour l'obtention d'une autorisation d'exploitation ou encore le recrutement du personnel de votre commerce.

Outre des informations générales, Entreprendre Bruxelles propose aussi des accompagnements individuels que vous ayez le projet d'ouvrir un commerce ou que vous soyez déjà installé mais avec le désir de vous développer. L'ASBL soutient également les propriétaires qui souhaiteraient louer un local commercial.

Entreprendre Bruxelles asbl

Rue d'Arenberg 44 - 1000 Bruxelles - 02 768 10 13

info@entreprendrebruxelles.be

PARTICIPATION CITOYENNE

Vous souhaitez être un senior actif en portant la voix de votre quartier auprès des autorités communales via un Comité de Quartier ou en étant associé aux investissements publics dans votre quartier ?

S'engager ou participer aux réunions d'une commission consultative est une autre façon d'exercer une influence sur les décisions de la Ville de Bruxelles. Le Conseil consultatif communal des aînés est l'une de ces commissions consultatives.

C'est possible de le faire via le service Participation de la Ville de Bruxelles. En effet, à travers ce service, la Ville s'engage pour la participation citoyenne, afin d'augmenter la visibilité, la compréhension et la qualité des politiques menées.

Cette participation citoyenne peut prendre plusieurs formes :

- Des processus collectifs d'informations et d'échange dans le cadre de la réalisation des projets publics de la Ville (rencontres citoyennes, sondages, etc.)
- Des outils de délibérations (Conseil de Quartier, Budget Participatif) qui s'appuient sur les besoins exprimés directement par les citoyens et s'accordent sur les réponses à y apporter.

Pour en savoir plus sur toutes les opportunités de participation à la Ville de Bruxelles, Bruxelles Participation dispose d'une plateforme numérique faireBXLsamen : <https://fairebruxellessamen.be/>

Service Participation de la Ville de Bruxelles

Centre Administratif Brucity

Rue des Halles 4 - 1000 Bruxelles - 02 279 21 30

bruxellesparticipation@brucity.be

www.fairebruxellessamen.be

VIVRE CHEZ SOI

Logement

Aide et Soins à Domicile

LOGEMENT

Guichet Logement de la Ville de Bruxelles

Le Guichet logement est un service d'aide et d'orientation pour tous les habitants de la Ville de Bruxelles qui ont des questions ou problématiques liées à leur logement (qu'ils soient propriétaires, locataires, ou à la recherche d'un logement à louer ou à acheter).

Si nécessaire, le Guichet Logement peut également vous orienter vers les acteurs les plus à même de vous fournir l'aide ou les informations nécessaires à votre situation.

Le Guichet Logement assure également le traitement des dossiers attribuant les primes d'adaptation du logement occupé par une personne en situation de handicap.

Guichet logement de la Ville de Bruxelles

Rue des Halles 4 - 1000 Bruxelles - 02 279 41 09
huisvesting-logement@brucity.be
regiefonciere.bruxelles.be

Recherche de logement

Logements communaux : Régie foncière de la Ville de Bruxelles

La Régie foncière de la Ville de Bruxelles assure le développement du patrimoine privé de la Ville. A ce titre, elle est gestionnaire d'environ 3800 logements et 450 locaux et bureaux.

La liste des logements en location via la Régie foncière est disponible sur son site internet : www.regiefonciere.bruxelles.be

La Régie foncière

Rue des Halles 4 - 1000 Bruxelles - 02 279 40 45
regie@brucity.be

Logements sociaux

Le Logement Bruxellois

Le Logement Bruxellois est une société immobilière de droit public SISP. Il gère environ 4.000 logements sociaux sur le territoire de la Ville de Bruxelles.

Les conditions d'inscription pour un logement social, la gestion des candidatures ainsi que les délais d'attente sont détaillés sur le site internet du Logement bruxellois.

Foyer Laekenois

Le Foyer Laekenois est une Société Immobilière de Service Public (SISP) agréée et contrôlée par la Société du Logement de la Région de Bruxelles (SLRB).

Le Foyer Laekenois dispose d'un patrimoine réparti dans différents quartiers de Laeken et de la Ville de Bruxelles.

Cellule Logement du CPAS

Le CPAS de la Ville de Bruxelles dispose de son propre service **logement** dont l'objectif est de favoriser l'accès, pour les demandeurs d'aide du CPAS, à des logements décentes, adaptés et à des loyers abordables. Ce service offre notamment un soutien dans la recherche d'un logement pour les personnes aidées par le CPAS.

Logements seniors du CPAS de la Ville de Bruxelles – Brudomo

Certains logements faisant partie du patrimoine du CPAS sont adaptés et réservés aux personnes de + de 60 ans. Toutes les offres de logements seniors du CPAS sont disponibles sur le site BRUDOMO.

Logement Bruxellois

Numéro général gratuit : 0800 37 186
Un guichet vous accueille les lundis et les mardis
Permanences le jeudi après-midi sur RDV
Place du Samedi 1B - 1000 Bruxelles
Antenne de Neder-Over-Heembeek
Avenue de Versailles 130 - 1120 NOH
Permanences le jeudi de 9h30 à 11h30

Foyer Laekenois

Avenue de l'Arbre Ballon 5A - 1020 Bruxelles
02 479 00 48 ou 02 479 22 42
info@flh.brussels - www.foyerlaekenois.be/

Service Logement

Rue Haute 296 - 1000 Bruxelles - 02 543 63 66

CPAS - BRUDOMO - Agence immobilière du CPAS

Boulevard de Waterloo 135 - 1000 Bruxelles - 02 563 53 90
www.brudomo.be
<https://cpasbxl.brussels/?p=25>
Service flat
<https://www.mrs-senior.be/>

Adapter son logement

Prime d'adaptation du logement

La Ville de Bruxelles accorde une prime pour l'adaptation du logement occupé par une personne en situation de handicap.

Les conditions d'octroi de la prime qui s'adresse aussi bien aux locataires des marchés publics et privés qu'aux propriétaires ainsi que le montant de cette prime sont entièrement reprises sur le site internet de la Ville de Bruxelles via www.bruxelles.be/prime-pour-ladaptation-du-logement-occupe-par-une-personne-en-situation-de-handicap mais aussi disponibles au Guichet Logement de la Ville de Bruxelles.

Changer de logement

Vous emménagez dans un nouveau logement situé sur le territoire de la Ville de Bruxelles ? **Vous devez déclarer votre nouvelle adresse dans les 8 jours ouvrables qui suivent votre installation.**

Infos et contact via le site internet de la Ville de Bruxelles : www.bruxelles.be/changement-dadresse ainsi que via Brucity ou les Bureaux de Liaison de la Ville de Bruxelles (coordonnées mentionnées en [page 9 de ce guide](#)).

Logement intergénérationnel

ASBL « 1 toit, 2 âges »

L'ASBL « 1 toit, 2 âges » vous propose une formule accompagnée de logement intergénérationnel permettant à des seniors de loger chez eux des étudiants ou des jeunes travailleurs.

Trois formules sont proposées :

- La formule « Service » : En échange de 5 heures de services par semaine, le jeune accueilli verse une participation aux charges de 200€/mois.
- La formule « Convivialité » : Sans engagement particulier, mais avec une présence bienveillante, le jeune accueilli s'acquitte d'une indemnité d'occupation.
- La formule « Domiciliation » : En échange d'un loyer qui pourra être plus élevé, le jeune accueilli dispose d'un bail et a la possibilité de se domicilier. Sa présence est bienveillante.

L'ASBL assure une sélection rigoureuse des seniors et des étudiants mais aussi un suivi tout au long de l'année pour s'assurer du respect des droits et devoirs de chacun.

ASBL 1 toit 2 âges

0475 93 28 28 (du lundi au vendredi de 9h à 18h)

bruxelles1@1toit2ages.be – bruxelles2@1toit2ages.be -
direction@1toit2ages.be

Habitat groupé

Abbeyfield Brussels

Abbeyfield propose un mode de vie épanouissant par un concept d'habitat groupé pour des aînés, autonomes, qui désirent partager ce mode de vie collectif. Ils sont accompagnés par un mouvement de volontaires.

Abbeyfield a lancé un projet d'habitat groupé pour seniors à Neder-Over-Heembeek en 2018.

Abbeyfield Belgium

Chaussée de Wavre - 1040 Etterbeek

contact@abbeyfield.be

Contact pour le projet à NOH :

Kruisberg 26 - 1120 Neder-Over-Heembeek (Bruxelles)
par email par téléphone au 0489 188 808

Animaux

La Ville de Bruxelles a obtenu le label "Commune Amie des animaux". Ce label est décerné par la Région de Bruxelles-Capitale pour des initiatives en faveur du bien-être animal prises au niveau communal.

Prime de la Ville de Bruxelles en faveur du bien-être animal

La Ville de Bruxelles octroie des primes « bien-être animal » à tous les propriétaires de chats et de chiens domiciliés sur le territoire de la Ville de Bruxelles. Ces primes concernent :

- La stérilisation des chats et des chiens
- La vaccination des chats et des chiens
- L'identification des chats
- L'éducation des chiens

Fondation Prince Laurent

La fondation d'utilité publique Prince Laurent offre des soins vétérinaires préventifs ou curatifs à moindre coût pour les animaux de compagnie. Ce service s'adresse principalement aux personnes précarisées selon des conditions définies par la fondation.

Via le site internet de la Ville de Bruxelles

<https://www.bruxelles.be/primes-bien-etre-animal>
urb.primes@brucity.be - 02 279 33 10

Fondation Prince Laurent

Rue de l'Émancipation 11 - 1020 Laeken (Bockstael)

02 511 66 46 - disp-bru@sfprlaurent.be

Uniquement sur rendez-vous du lundi au vendredi
de 10h à 12h

Prise en charge de mon animal

L'ASBL Binôme Humain-Animal propose de prendre en charge les animaux de compagnie des personnes hospitalisées, entrées en maisons de repos, atteintes d'une maladie grave ou décédées. Cette association place uniquement les animaux dans des familles d'accueil.

Elle agit en Belgique et peut intervenir sur le territoire de la Ville de Bruxelles.

ASBL Binôme Humain Animal

Frank Verveekstraat 233 - 3090 Overijse - 0473 37 36 35
Binôme.humainanimal@gmail.com

AIDE ET SOINS À DOMICILE

Service d'aide et soins à domicile

Le secteur de l'aide et soins à domicile est essentiel pour répondre aux besoins des personnes qui souhaitent :

- Rester le plus longtemps possible chez elles tout en conservant leur qualité de vie et une autonomie suffisante
- Retourner à leur domicile le plus rapidement possible après une hospitalisation ou un passage en centre de rééducation

Vous désirez recevoir de l'aide pour la réalisation des tâches ménagères ou de la vie quotidienne ? Vous avez besoin de soins médicaux ou paramédicaux ?

La Ville de Bruxelles propose 2 services d'aide à domicile (via ASBL Service d'aide aux Seniors Bruxellois et via le CPAS). Les mutuelles ainsi que des services et associations privées proposent également des services d'aide et soins à domicile. Le montant des prestations est souvent calculés en fonction des revenus.

Parmi les **services d'aide à domicile**, il convient de faire la **distinctions entre les aides ménagères et les aides familiales**.

Les **aides ménagères** prennent en charge les tâches domestiques ménagères : nettoyage et entretien des pièces de vie, gestion du linge et du repassage.

Les **aides familiales** s'occupent des tâches ménagères telles que la préparation des repas, les courses, les lessives, le petit entretien de la maison. Les aides familiales peuvent également fournir une aide pour la toilette et l'habillement, les soins du corps. Elles apportent aussi un accompagnement dans le cadre des loisirs ainsi que des rdvs médicaux, sociaux, etc.



Les **gardes à domicile** constitue le relais entre les différents intervenants d'aide et de soins à domicile professionnels et les proches. Les gardes à domicile interviennent lorsqu'une présence à domicile continue est nécessaire, de jour comme de nuit, avec une présence active et de longue durée. Ils le sont particulièrement en cas de convalescence, soins palliatifs ou encore de fin de vie.

Il faut également faire la différence entre les **services d'aide à domicile** mentionnés ci-dessus et les **services de soins à domicile qui concernent des soins médicaux** assurés par du personnel infirmier ou paramédical qualifié.

ASBL Service d'aide aux Seniors bruxellois

L'ASBL Service d'aide aux Seniors bruxellois offre un soutien aux seniors bruxellois via les **aides familiales**. Le service est **réservé aux seniors domiciliés sur le territoire de la Ville de Bruxelles**.

Service d'aide aux Familles et aux Seniors du CPAS de la Ville de Bruxelles

L'aide aux familles et aux seniors s'adresse à toute personne ayant besoin de soins et d'assistance à domicile, indépendamment de son âge, de sa situation familiale ou de son statut professionnel.

Service réservé **aux personnes domiciliés sur le territoire de la Ville de Bruxelles**.

Aide et soins à domicile Bruxelles (ASD – partenaire : Mutualité chrétienne)

Aide et soins à domicile ASD Bruxelles propose :

- Un service de coordination de l'ensemble des aides et soins au domicile de la personne aidée
- Des soins à domicile (infirmiers)
- De l'aide à domicile (aides ménagères et aides familiales)
- Des services complémentaires (télévigilance, etc.)

Service destiné **aux habitants des 19 communes de la Région de Bruxelles Capitale**.

ASBL Service d'aide aux Seniors Bruxelles

Rue Van Helmont 32 - 1000 Bruxelles

Demandes via le 02 505 46 70 (lundi au vendredi de 8h à 16h) ou par mail via info@aidefamiliale.be.

La contribution horaire est calculée d'après les revenus. Elle varie de 0,25 € à 8,68 €.

www.bruxelles.be/aide-et-services-pour-seniors

Service agréé par la COCOM

Service d'aide aux Familles et aux Seniors du CPAS de la Ville de Bruxelles

Rue Van Helmont 32 - 1000 Bruxelles - 02 563 49 75

infosaf@cpasbxl.brussels

La contribution horaire est calculée d'après les revenus. Elle varie de 0,25€ à 8,68€

Service agréé par la COCOM

Aide et Soins à domicile (ASD)

Rue Malibran 53 - 1050 Bruxelles - 02 647 03 66

Info.bxl@fasd.be

<https://bruxelles.aideetsoinsadomicile.be/fr>

Service agréé par la COCOF



Centrale de Service et Soins à Domicile de Bruxelles (CSD)

- Un service de coordination de l'ensemble des aides et soins au domicile de la personne aidée
- Des soins à domicile (infirmiers, kinés, psychologues, etc.)
- De l'aide à domicile (aides ménagères et aides familiales)
- Des services complémentaires (repas à domicile, télévigilance, etc.)

Service destiné aux **habitants des 19 communes de la Région de Bruxelles Capitale**.

COSEDI Bruxelles (partenaire : mutualités libérales)

COSEDI Bruxelles propose :

- Un service de coordination de l'ensemble des aides et soins au domicile de la personne aidée
- Des soins à domicile (infirmiers, kinés, etc.)
- De l'aide à domicile (aides ménagères, aides familiales, gardes malades)
- Des services complémentaires (prêt de matériel, télévigilance, livraison de repas à domicile etc.)

Services destiné aux **habitants des 19 communes de la Région de Bruxelles Capitale**.

ASBL Soins chez soi

L'ASBL Soins chez soi propose :

- Des soins à domicile (infirmiers, kinés, ergothérapeutes, etc.)
- De l'aide à domicile (aides ménagères, aides familiales, gardes malades)
- Des services complémentaires (repas à domicile, prêt de matériel, télévigilance, etc.)

Services destinés aux **francophones des 19 communes de la Région de Bruxelles Capitale**.

CSD Bruxelles

Rue Saint-Bernard - 1060 Bruxelles
02 537 98 66 (accessible 24h/24 7j/7)
info@csdbxl.be - <https://csdbxl.be/>

COSEDI Bruxelles

Rue des Palais 4 - 1030 Bruxelles
02 218 77 72 (24h/24, 7j/7)
info@cosedi.be - www.cosedi.be

ASBL Soins chez soi

Rue de Stalle 162A bte 8 - 1180 Uccle
02 420 54 57 (24h/24, 7j/7)
www.soinschezsoi.be/



FamilieHulp vzw

FamilieHulp propose :

- Des soins à domicile
- De l'aide à domicile (aides ménagères et aides familiales)
- Des services complémentaires (adaptation du logement, garde d'enfants, etc.)

Services destinés **aux néerlandophones des 19 communes de la Région de Bruxelles Capitale.**

ASBL Gammes – Garde à domicile

L'ASBL Gammes propose :

- Un service de garde à domicile de minimum 3h consécutives

Contrairement aux services mentionnés ci-dessus, l'ASBL Gammes **est spécialisée dans l'accompagnement via des gardes à domicile.**

Service destiné à **tous les habitants des 19 communes de la Région de Bruxelles Capitale.**

FamilieHulp

Koningsstraat 306 - 1210 Brussel - 02 543 79 10

Demandes via le formulaire en ligne :

www.familiehulp.be/contact/contactformulier

ASBL Gammes

Chaussée de Charleroi 123a Bte 4 - 1060 Bruxelles

02 537 27 02 (accessible 24h/24, 7j/7)

Tarifs et conditions : www.gammesasbl.be/nos-services/garde-a-domicile#pour-qui

SOINS PALLIATIFS FIN DE VIE

Aidants proches

***Maisons de repos et de soins et
résidences-services pour seniors***

Soins palliatifs

AIDANTS PROCHES

Vous vous occupez de vos parents plus âgés ? Vous aidez au quotidien de votre conjoint.e ou de votre enfant malade ou en situation de handicap ?

Vous êtes alors ce que l'on appelle un aidant proche.

Votre rôle est essentiel mais peut se révéler très énergivore. Nous vous présentons ci-dessous quelques pistes pour tenter de vous soulager au quotidien.

Reconnaissance du statut 'aidant proche' par la mutuelle

Via votre mutuelle, vous pouvez obtenir une attestation de reconnaissance du statut d'aidant proche.

Cette attestation peut être de 2 types :

- Attestation générale : Cette attestation apporte une reconnaissance formelle de la relation d'aide entre deux personnes, la personne aidée est l'aidant proche. Elle vous recense officiellement parmi les aidants proches en Belgique
Cependant, actuellement, **cette reconnaissance simple/générale n'ouvre pas de droits ou d'avantages particuliers.**
- Attestation de reconnaissance avec octroi de droits sociaux : cette attestation permet de demander l'octroi de tout avantage social octroyé tant au niveau fédéral, régional, que communautaire ou communal. Sous certaines conditions grâce à cette reconnaissance, vous pouvez obtenir des congés d'aidants proches.

ASBL Aidants Proches Bruxelles

L'ASBL Aidants Proches Bruxelles est un centre de ressources et d'informations destinés à soutenir les aidants proches bruxellois.

Elle mène aussi une mission de plaidoyer afin de soutenir et encourager toutes les mesures en faveur des aidants proches.

Aidants Proches Bruxelles propose **une permanence téléphonique** pour les aidants proches et les professionnels de l'aide et du soin. Cette ligne est joignable au **02/474.05.55**. Grâce à cette ligne téléphonique, vous pouvez être écouté, orienté vers les services adéquats ou encore obtenir de l'aide sociale ou psychologique.

L'association propose également des activités « Entr'Aidants ». Ces moments sont l'occasion pour les aidants proches de se réunir pour discuter, partager des informations et prendre un temps pour soi.

ASBL Aidants Proches Bruxelles

Boulevard De Smet de Naeyer 570 - 1020 Bruxelles

02 474 02 55

info@aidantsproches.brussels



La Casa Clara

Située à Laeken, la Casa Clara est une maison dédiée aux aidants proches.

Elle propose des moments de répit et de détente à tous les aidants proches travers des temps d'échanges et de convivialité, des soins esthétiques, des massages, de la relaxation ou de la méditation. Elle organise également des ateliers collectifs et individuels (cuisine, musique, etc.).

La Casa Clara

Boulevard De Smet de Naeyer 578 – 1020 Bruxelles

0473 20 56 32

Info@casaclara.be

MAISONS DE REPOS ET DE SOINS ET RESIDENCES-SERVICES POUR SENIORS

Maisons médicales et centres de santé situés sur le territoire la Ville de Bruxelles

Le CPAS de la Ville de Bruxelles gère 5 maisons de repos et soins. Chaque MR/MRS dispose de sa propre spécificité.

CPAS de la Ville de Bruxelles

Des informations détaillées concernant chaque maisons de repos sont disponibles sur le site internet du CPAS de la Ville de Bruxelles : <https://cpasbxl.brussels/?p=22>

Maison Vésale (spécialisée dans l'accueil des personnes atteintes de maladies neuro-dégénératives)

Rue des Alexiens 45 - 1000 Bruxelles - 02 431 86 00

Maison Heysel (dispose de 10 lits pour des personnes en état de conscience minimale (coma))

Rue du Heysel 3 - 1020 Bruxelles - 02 475 55 11

maisonheysel@cpasbxl.brussels - www.maisonheysel.be

La Résidence Les Eglantines

Rue Saint-Pierre et Paul 15 - 1120 Bruxelles - 02 260 15 11

leseglantines@cpasbxl.brussels - www.leseglantines.be

Le site englobe également 43 résidences-services destinées à des personnes âgées encore autonomes qui peuvent faire appel à certains services offerts par la Résidence « Les Églantines », et des logements pour personnes handicapées.

La Résidence Sainte-Gertrude

Rue des Capucins 23a - 1000 Bruxelles - 02 563 18 00

cpasbxl_accueil-rsg@cpasbxl.brussels

www.sainte-gertrude.be

Aux Ursulines

Rue des Ursulines 6 - 1000 Bruxelles - 02 550 07 00

ursulines@cpasbxl.brussels

Autres maisons de repos et de soins/résidences pour seniors situées sur le territoire de la Ville de Bruxelles

Outre les maisons de repos et de soins gérées par le CPAS de la Ville de Bruxelles, **le territoire de la Ville abrite également une série d'autres MR/MRS ainsi que des résidences pour seniors.**

L'**ASBL InforHome** propose un service de conseils indépendants et pluralistes destinés à guider les citoyens dans le choix d'une maison de repos et de soins ou d'une résidence pour seniors.

Cette ASBL publie sur son site internet l'ensemble des maisons de repos et de soins de la Région de Bruxelles Capitale ainsi que celle des résidences pour seniors.

Ces informations sont également disponibles sur **Iriscare**, l'organisme de la Région de Bruxelles Capitale chargé d'accréditer les maisons de soins et de repos ainsi que les résidences pour seniors.

ASBL InforHome

RDV de conseils et d'informations concernant les MR/MRS et les résidences pour seniors uniquement sur place et sur rendez-vous.

Cours Saint Michel 100 bte 02 - 1040 Etterbeek - 02 219 56 88 - inforhomes@misc.irisnet.be

Liste des MR/MRS : https://inforhomesasbl.be/images/Inforhomes-Bruxelles/PDF%20Listing/00_LISTE%20DES%20MAISONS%20DE%20REPOS%20ET%20MAISONS%20DE%20REPOS%20ET%20DE%20SOINS%20SUR%20BRUXELLES.pdf

Liste des residences pour seniors : <https://inforhomesasbl.be/images/Inforhomes-Bruxelles/PDF%20Listing/ListeRS.pdf>

Iriscare

Liste Iriscare des MR/MRS : www.iriscare.brussels/fr/citoyens/aines/maisons_de_repos/

Liste Iriscare des residences pour seniors : www.iriscare.brussels/fr/citoyens/aines/residences-services-pour-personnes-agees/

SOINS PALLIATIFS

<https://inforhomesasbl.be/fr/nos-services/maisons-de-repos-residences-services>

PRÉPARER SA FIN DE VIE

Dernières volontés

Obsèques et Cimetières

Préparer sa fin de vie est une étape difficile mais aussi importante pour votre sérénité comme pour celle de l'entourage. Les communes permettent d'officialiser certaines dispositions relatives à la fin de vie.

DERNIÈRES VOLONTÉS

Plusieurs déclarations relatives aux dispositions de fin de vie peuvent être établies auprès de l'administration communale de la Ville de Bruxelles.

- Déclaration de dernières volontés par rapport au mode de sépulture (inhumation ou incinération), au rite confessionnel et au contrat d'obsèques.
Cette déclaration peut être enregistrée auprès de l'administration communale – Brucity ou Bureaux de Liaison.
- Déclaration relative aux dons d'organe
Cette déclaration peut s'effectuer auprès de leur médecin généraliste ou en ligne via le site MaSanté mais auprès de l'administration communale – Brucity ou Bureaux de Liaison.
- Déclaration anticipée relative à l'euthanasie
Cette déclaration peut être enregistrée auprès de l'administration communale. Elle sera intégrée à la base de données du SPF Santé publique, accessible aux médecins.

Ville de Bruxelles

Centre administratif Brucity
Rue des Halles 4 - 1000 Bruxelles
02 279 22 11 (choisissez l'option 4)
populationbruxelles@brucity.be

Les horaires d'ouverture du centre administratif Brucity et des Bureaux de Liaison de la Ville de Bruxelles sont indiqués dans la rubrique « Obtenir des documents administratifs » de ce guide.

OBSÈQUES ET CIMETIÈRES

La Ville de Bruxelles dispose de 4 cimetières (Bruxelles-Evere, Laeken, Neder-Over-Heembeek et Haren).

Tout renseignement relatif aux cimetières et aux concessions peut s'obtenir sur simple coup de téléphone au Service Décès de la Ville de Bruxelles.

Ville de Bruxelles

Centre administratif Brucity
Rue des Halles 4 - 1000 Bruxelles
02 279 22 11 (choisissez l'option 4)
deces@brucity.be - www.bruxelles.be/deces